



COMITE

DIRECTEUR

Réunions du 30 avril, 1^{er} mai et 09 mai 2020

(Ces réunions se sont tenues en visio conférence les jeudi 30 avril, vendredi 1^{er} mai et samedi 09 mai 2020)

Etaient présents : Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROBERT, SCHMITT, STIRMEL, Mme TROUBAT, M. VAISSIERE, Mmes VIGUIE et VEROLA.

Etaient excusés : M FUENTES (jeudi 30 avril et vendredi 1^e mai), GARRIGUE (le 09 mai), Mme PAUGAM (jeudi 30 avril)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National

I. OUVERTURE

Nous avons bien fait de communiquer sur le plan de reprise après avoir constaté que les publications émanaient d'initiatives individuelles de l'un ou l'autre de nos organes déconcentrés. Il est bon de porter à la connaissance de nos organes déconcentrés et licenciés que cette période de crise sanitaire sans précédent nous donne plus de travail que la gestion usuelle d'une saison. Un travail rendu compliqué par les incertitudes, de la durée de la crise et de sa sortie progressive comprenant de nombreuses et fortes restrictions.

Les travaux en groupes, commissions, groupes de travail spécifiquement créés en raison de la crise, réunions de Comité Directeur, du CNOSF et de la CEP se font toutes par visio conférence.

Le déroulé de la réunion de ce jour se fera par priorités des décisions à prendre et si besoin nous déciderons d'une prolongation ou d'une seconde réunion. Enfin nous inviterons au possible en cours de séance Anna MAILLARD et/ou Corentin DUTERME lorsque nous traiterons un sujet les concernant.

Il faudra prévoir un plan de communication comprenant un devoir d'explication au moment de la diffusion officielle de notre plan de reprise. Cette intervention sera préparée avec notre service de communication fédérale.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue du 21 au 23 février est adopté à l'unanimité.

III. FINANCES

Les éléments comptables au 30 avril : Recettes : 4 186 024 € et Dépenses : 3 871 501 € pour un excédent provisoire de 314 523 €

Pour le prévisionnel du Budget 2020 suite à la situation due au Covid-19, les estimations de point de sortie sont les suivantes : Recettes : 401 566.00 € et Dépenses : 710 610.00 €, soit un excédent évalué à ce jour : 309 044 €

Pour les recettes, nous avons une perte sur le poste des licences et affiliations : -344 010 € (275000 licenciés), soit 25 000 de moins qu'en 2019, perte recettes DTN : - 29 266 €, perte produits salaires dus au transfert de charges : - 18 800 €, perte produits divers : - 12 290 €

Pour les dépenses, les diminutions significatives sont : Manifestations FFPJP : -548 060 €, Frais de réunions : -32 000 €, Salaires et charges : - 3 000 €, Frais des commissions : - 13 000 €, DTN Sport et Santé : - 10 500 €, DTN Promotion du Sport pour le + grand nombre : - 57 000 €, DTN Sport de Haut Niveau : - 52 000 €, Participation ILLONA sur France 2020 annulés : 4 450 €, Achat licence informatique KLAXOON : 500 €.

L'excédent estimé ne prend pas en compte l'aide exceptionnelle à verser aux associations de personnels soignants et de recherche et la possible création d'un fonds de solidarité (aides aux comités, aux clubs et aux licenciés touchés par le Covid19). L'ensemble du Comité Directeur souhaite reporter la prise de décision du montant et de l'affectation de l'aide exceptionnelle ainsi que la création du fonds de solidarité dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire, les décisions seront prises lors d'une prochaine réunion.

⇒ **Etat des licenciés / clubs / mutations**

| | | | | |
|---------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Total 2019 | Total Licences 299755 | Clubs 5862 | Mutations Externes 3797 | Mutations Internes 16369 |
| Au 02/05/2019 | Total Licences 289831 | Clubs 5827 | Mutations Externes 3672 | Mutations Internes 16276 |
| Au 30/04/2020 | Total Licences 274928 (-24827) | Clubs 5737 (-125) | Mutations Externes 3321 (-476) | Mutations Internes 15997 (-372) |

⇒ **Actions de solidarité**

- Le fond de solidarité fédéral reste à aménager en fonction des dépenses non réalisées qui sont utilisées par les manifestations de substitutions à celles annulées. Ceci influe sur le montant à allouer au personnel soignants et organismes de recherches de traitement / vaccin relatives au Covid-19.
- Don au personnel soignant : reste à aménager en fonction du budget
- Un projet de « semaine de solidarité » à l'échelle nationale est en cours d'étude avec une planification dans le 1^{er} trimestre 2021.

⇒ **Achats de masques par la FFPJP** : le comité directeur n'y est pas favorable puisque nos organes déconcentrés ont déjà entamé cette démarche.

⇒ **Remboursement partiel ou total de la licence 2020**

La position du CNOSF est claire sur le sujet. C'est un non-sujet et ne doit pas être relayé par les relais territoriaux du CNOSF. En effet, dans le cadre fédéral, le versement d'une cotisation est l'adhésion à une communauté de vie, une communauté de valeurs, des pratiques encadrées et sécurisées (assurées sur l'année) d'engagement statutaire, dans une construction sociétale solidaire et partagée. On n'achète pas simplement une prestation, mais on s'engage dans un fonctionnement fédéral d'intérêt général au service de tous, dans un projet éducatif pour la nation. Le principe de solidarité est la base de notre édifice et l'investissement fédéral s'inscrit dans la durée. Ce principe est indivisible, car il se nourrit dans les deux sens au service des membres et de manière continue. La vie fédérale se poursuit en période de crise. Toutes les fédérations sont sur le pont, investissent, se projettent, et mettent en perspective tous les besoins requis à la sortie du confinement. C'est la force de notre Mouvement fédéré.

Le Sport dans un club est un acte citoyen.

Alors attention à ne pas l'affaiblir en interne. Gardons à l'esprit cette quintessence unique au service de notre Pays dans un esprit de citoyenneté responsable et soutenue par des millions de bénévoles.

Décision : le comité directeur se prononcera lors de la prochaine réunion du 30 Mai 2020 ainsi que sur le moyen de communication de la décision prise.

IV. PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES

⇒ **Plan de reprise :**

➤ **Retour de notre réunion (DTN / Présidents de Fédérations) audio du 7 Mai 14 :30 avec la Ministre des Sports : Jean-Yves PERONNET puis reprise à 18 :00**

- Mme la Ministre : Le Challenge du déconfinement
 - Elle est consciente que les responsabilités individuelles seront difficiles à faire respecter : nous devons communiquer en transparence, avancer avec prudence pour que le sport ne soit pas la cause d'un reconfinement. Elle ne désire pas se substituer aux collectivités locales et territoriales (Maires et Préfets)
 - Apprendre à vivre avec le virus pendant des mois encore
 - Progressivité avec scénario de reconfinement possible
- Les dates qui sont avancées en 2 phases
 - 11 Mai au 2 Juin – sports collectifs en extérieurs (plein air). Le 11 Mai n'est pas une date impérative mais une date de départ progressive. Le ministère assure une veille avec les associations ANDES, ARES etc...
 - ◆ 4m² / personne (1 m de chaque côté et 1 m avant et arrière)
 - ◆ Groupe autorisé : 10 personnes
 - ◆ Masque non obligatoire mais préconisé
 - 2 Juin : sports de contacts le 2 juin qui peut être un reconfinement suivant les indicateurs au moment. L'ouverture des équipements couverts sont décidés par Préfets et Maires
- Sports professionnels et haut niveau : ne pas communiquer ce WE
- Protection juridique des fédérations : projet en cours de l'état d'assurance contre les recours
- Les responsabilités individuelles partagées avec l'association d'accueil sont en discussion
- Une circulaire du Ministère relative au sport va nous parvenir ce WE
- Une liste des activités autorisées et guides pratiques vont nous parvenir début semaine prochaine
- Calendrier des compétitions
Toutes compétitions arrêtées jusqu'à fin juillet !
 - Grands rassemblements interdits jusqu'au 31 Aout !
 - + de 5000 personnes pas avant septembre (Les moins de 5000 en aout ne seraient donc possibles qu'en fonction de la situation pandémique)
 - On pourrait diffuser notre plan de reprise càd ce WE, puisqu'il respecte les directives gouvernementales, avant la circulaire à venir du Ministère Ce WE et peut être même que début semaine prochaine.

➤ **Finalisation du plan (fond et forme)**

- Préalable : on constate déjà des initiatives personnelles de certains de nos organes déconcentrés avant la parution de notre plan ainsi que des cas de refus d'ouverture de leurs bouledromes de certains maires qui en ont le droit.
- Nous rappelons ici que la responsabilité donnée aux Présidents de clubs est d'abord celle de l'organisation de la reprise d'activités. Pour ce qui concerne la responsabilité juridique la Ministre des Sports a indiqué que le gouvernement étudie « une chaine de responsabilités partagées ».

L'élaboration du plan en question, outre les temps immenses de préparations, a nécessité 6 heures d'examen par le Comité Directeur.

Une dernière directive du Ministère des Sports nous est promise pour le début de semaine prochaine. Elle consiste à énoncer de façon exhaustive les fédérations autorisées ou non à reprendre leurs activités progressives d'après confinement.

Le document complet « Plan de reprise des activités dans les clubs après confinement » a été diffusé

V. CALENDRIER

- ⇒ **Tenue des AG de nos CR et CD** : le Congrès de la FFPJP est maintenu au 18-19 Décembre 2020 à EVIAN. Les AG de nos organes déconcentrés doivent se tenir avant celui-ci dans la période octobre / novembre / début décembre.
- ⇒ **Plan de reprise des activités d'après confinement**
Ce plan est placé sous responsabilité des DTN par le Ministère des Sports et à rendre pour le Jeudi 30 avril pour validation. Nous avons sollicité le DTN / DTNA et Président une visio avec le Ministère pour discuter de notre plan avant sa transmission.
- ⇒ **Championnats de France 2021 et 2022** : le tableau mis à jour est disponible sur le site fédéral.
- ⇒ **Grands évènements**
Dernière déclaration indicative de la Ministre des Sports : *interrogée pour savoir si des matchs de championnat (football) pourront se tenir au mois d'août à huis-clos, cette dernière a répondu que cela dépendrait de l'évolution de la situation sanitaire d'ici-là. " Moi je vais m'en tenir aux consignes sanitaires, à savoir voir l'évolution de la pandémie", a-t-elle affirmé.*
- ⇒ La F.F.P.J.P. souhaite créer **une nouvelle compétition** à proposer à notre diffuseur, La chaîne L'Equipe notamment pour compenser la non diffusion des deux Championnats de France annulés.
Il est envisagé une compétition inédite de Haut-Niveau, mixte, en doublette, Triplette et tir de précision.
- ⇒ **Collectif des Organismes de Nationaux**
Juridiquement, nous ne pouvons pas interdire la création d'une association.
Décision : nous leur demanderons pour commencer de nous soumettre leur projet de statut car la fédération se doit d'être attentive à la nature et à l'objet de cette association.
- ⇒ **Nouvelle Finale EDUCNAUTE** / Projet de nouvelle formule pour les Jeunes (la DTN et le responsable de la Commission des Jeunes y travaillent). Cette compétition spécifique appelée Trophée des « Pépites » est planifiée pour décembre 2020 et appelée à devenir pérenne.
- ⇒ **Semaine de la solidarité** : cette semaine aura lieu au début de la saison 2021 du 14 au 21 mars et inscrite au calendrier fédéral. Un groupe de travail est en cours de constitution et les comités régionaux et départementaux seront rapidement informés et sollicités.
- ⇒ **Calendrier Fédéral 2021** a été mis à jour et annexé au présent compte-rendu.

VI. IMPACT COVID-19

- ⇒ Sur la gestion du personnel (Xavier GRANDE)
L'activité de l'ensemble du personnel fédéral a été maintenue lors du confinement et le passage pour tous les salariés en télétravail a été la règle. Néanmoins, une continuité des services du siège (courriers, téléphone) et de PROMO PETANQUE, a été mis en place avec un roulement en présentiel.
Un accord d'entreprise a été signé en avril afin d'imposer une semaine de Congés Payés à tous les salariés et à réduire leur temps de travail tout en maintenant l'intégralité des rémunérations.

- ⇒ Sur la saison tronquée
- **Classification des joueurs et clubs** : la saison 2020 est neutralisée et ne donnera pas lieu à classification. La classification reprendra en 2021.
 - **Les classements CDC, CRC, CNC JP, CNC jeunes et CNC vétérans sont annulés.** Un projet de compétition dans un format réduit est à l'étude pour les clubs participant aux CNC Open et Féminins.
 - **Coupe de France** : est maintenue avec un calendrier aménagé dans la période septembre/octobre/novembre avec regroupements possibles pour les pré qualifications. A noter que jouer la Coupe de France sur l'année civile n'est pas possible car elle nécessite un déroulement sur une période de 15 mois
- ⇒ Sur les règlements des mutations : les règles en vigueur s'appliquent et toute évocation du Covid-19 ne saurait entrer en ligne de compte.

VII. PLATEFORMES NUMERIQUES

(Besport) : nous avons le besoin impératif de disposer d'un fichier des clubs tenu impérativement à jour. Didier SCHMITT établit avec le Président un fichier EXCEL type à envoyer aux CD et à retourner ensuite au secrétariat de la FFPJP.

Ministère : toutes les directives et communiqués ont été transmis par le Président et/ou le DTN aux membres du Comité Directeur.

VIII. CNOSF

- Une visio Conférence des Fédérations Unisport a eu lieu le 27/04/2020 (infos données par mail au Comité Directeur)
- La note relative au Fonds de Solidarité a été transmise aux CD pour transmission à leurs clubs respectifs.
- Plan de relance / Enquêtes : la FFPJP a apporté réponse à l'enquête en Visio Conférence du 20/04/2020 (JC – JMM – LV - XG – JYP – PR)
- L'enquête relative aux Clubs a été transmise aux CD (copie aux CR) pour transmission à leurs clubs respectifs.

Nous restons dans l'attente de la synthèse à venir du CNOSF.

IX. INTERNATIONAL

CEP : la décision de la tenue ou non de ces compétitions européennes sera prise par le Comité Directeur de la CEP en Juin 2020.

X. COMMISSIONS :

⇒ **Nationaux**

Réponse aux 3 questions du club de La Petite Boule Laragnaise dont nous comprenons la situation.

Décision :

- 1) Non pour la diminution des dotations. La fédération se doit de respecter ses textes en vigueur et ne pas créer de cas de jurisprudence dans lequel s'engouffreraient d'autres organisateurs en évoquant même d'autres motifs que celui de la crise liée au Covid-19.
- 2) Le prélèvement de 1€ pour l'arbitrage ne peut être pris que dans les 2€ supplémentaires accordés pour les nationaux,
- 3) L'utilisation de Gestion Concours s'applique et dans les mêmes conditions de l'an dernier.

En cas d'annulation d'un National, la fédération avait déjà acté que les organisateurs de nationaux annulés ne paieraient pas les frais d'inscription de leurs nationaux en 2021.

Les reports : la position du CNOSF : « Entre se retrancher sur l'incertitude de l'évolution de la crise et arrêter une position, nous constatons que des projections sont possibles tel l'aboutissement de la décision prise pour le Tour de France. »

Décision : **Les compétitions frappées d'interdiction par les directives gouvernementales sont, de fait, annulées et ne peuvent pas être reportées. En effet ces reports s'ajouteraient aux manifestations déjà prévues au Calendrier Officiel de la FFPJP et leur viendraient en concurrence. TOUT ORGANISATEUR dont la compétition a été supprimée par la FFPJP du fait du COVID 19 et qui souhaiterait la reprogrammer sur le calendrier 2020 doit obligatoirement transmettre à la Fédération une demande dûment motivée, avec avis des organes déconcentrés concernés (selon la pratique usuelle d'inscription d'un national), afin d'obtenir l'accord de la FFPJP. Cette obligation s'applique aussi à nos partenaires conventionnés ainsi qu'aux organisateurs du secteur privé.**

⇒ **Communication** :

Les modifications / ajouts au clip vidéo « licence » ont été exposées par Gérard CHEVALIER qui va organiser sa finalisation. Il sera disponible sur le site fédéral.

⇒ **Jeu Provençal** :

Une visio conférence de la commission a eu lieu le 16 Avril 2020 et le CR sera examiné lors du prochain Comité Directeur.

⇒ **Violences** :

Le 21 Février 2020, la Ministre des Sports a organisé la première réunion portant sur la Convention Nationale pour la prévention des violences sexuelles.

Le 28 mars le président a assisté à une réunion sur ce sujet au CNOSF.

Le 4 avril, Joseph Cantarelli a fait appel à candidature auprès des membres du comité directeur pour constituer une commission spécifique.

Une réunion de ces personnes volontaires a eu lieu le 2 mai 2020 de 10 heures à 12 h.15 par visioconférence pour mettre en place cette commission, travailler sur des supports de communication et des formulaires à mettre à disposition.

Etaient présent(e)s MM et Mmes : Joseph CANTARELLI, Véronique BAJOLLET, Jean-Pierre IANNARELLI, Mireille NOEL, Bernadette TROUBAT, Fabienne VIGUIE, Xavier GRANDE.

Ces personnes composeront la commission « Violences ». La responsable, référente du Ministère et du Comité Paralympique et Sportif Français sera Bernadette TROUBAT.

En préambule : sur proposition du CNOSF, il faudra proposer au prochain Congrès la modification de nos statuts fédéraux afin d'y ajouter notre mission de lutte contre toutes les formes de violences et de discrimination dans le sport avec la création d'une commission spécifique.

➤ La commission ainsi formée a travaillé dans un premier temps sur 3 formulaires :

1 - Un formulaire unique de signalement de toutes formes de violence en lien avec notre sport à compléter soit par : la victime, le rapporteur ou le témoin des faits. La Fédération sera un facilitateur, elle pourra orienter vers la procédure appropriée judiciaire, administrative ou disciplinaire ou éthique.

2 - Une affiche de communication qui récapitule les droits, les coordonnées, les procédures destinée aux bouledromes, écoles de pétanque, clubs etc...

3 - Enfin un 3^{ème} support avec la procédure des 3 orientations d'un signalement : judiciaire, administrative ou disciplinaire. Ce document étant un support uniquement pour la commission. Ces documents sont en cours de finalisation pour validation avant impression.

La procédure :

Tous les signalements arriveront au siège de la Fédération soit :

- par mail à l'adresse spécialement créée : vs@petanque.fr qui sera reliée uniquement aux membres de la commission. Claude Stirnel a déjà mis en place cette adresse et les essais ont été effectués.

- par courrier adressé à la Fédération « Commission VS » avec la mention « Confidentiel » sur l'enveloppe afin que le Personnel chargé de l'ouverture du courrier n'en prenne pas connaissance et le fasse suivre à la Commission.

- par téléphone au numéro du siège. Les appels seront orientés sans question ou commentaire vers la commission par nos salariés.

Il y aura nécessité pour les membres de la Commission de bénéficier d'une formation adaptée à l'écoute de signalements pour violence.

➤ La 2^{ème} partie de la réunion a concerné l'honorabilité imposée par le Ministère.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Fédération devra fournir au Ministère un fichier des licenciés qui seront soumis à un contrôle d'honorabilité.

Cela pourrait concerner :

- Tous les éducateurs, rémunérés ou non (de l'initiateur au diplôme d'Etat)
- Les dirigeants des associations sportives

Pour l'instant nous attendons les directives du Ministère pour connaître les personnes qui seraient obligatoirement contrôlées.

Les informations de ce fichier seront couplées par le Ministère avec le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV). Un dispositif informatique sera mis à disposition de la FFPJP. Le formulaire d'honorabilité, la fréquence de l'actualisation des données FFPJP et le type de fichier informatique n'ont pas encore été définis par le Ministère.

Nous sommes donc en attente du guide technique du Ministère pour :

- Prévoir la modification de nos statuts concernant l'honorabilité des catégories de licenciés qui seront soumis obligatoirement à ce contrôle.
- La commission souhaite que la validité de contrôle d'honorabilité soit obligatoire pour valider tous diplômes : éducateur, arbitre et pour s'inscrire à une formation du même type.

⇒ **Equipements Sportifs :**

Une Visio conférence s'est tenue le 16 Avril 2020 (JC-CV-KG) au cours de laquelle ont été passés en revue l'état d'avancement du Schéma de Cohérence et des réponses apportées à l'enquête de recensement des équipements sportifs couverts envoyées à nos CD. La note de l'ANS Equipements Sportifs de la nouvelle campagne avait été transmise aux membres du Comité Directeur.

⇒ **Arbitrage :**

1° CRISE SANITAIRE :

Intervention de Joseph Cantarelli : Nous sommes dans une incertitude complète quant à cette crise et son évolution. Incapable à ce jour de dire quand nous pourrions reprendre les compétitions de notre fédération. Un plan de reprise a été élaboré par la fédération et transmis à la ministre des sports pour étude. Joseph aura une réunion audio avec la ministre des sports et autres présidents de fédération le jeudi 7 mai.

A ce jour, toutes les activités relatives à notre fédération sont interrompues jusqu'au 15 juillet inclus, comme déjà indiqué dans un précédent message adressé à tous les comités départementaux.

Il faut que le message passe auprès de tous les acteurs de nos organes déconcentrés, et en particulier auprès des clubs. C'est de la responsabilité des présidents de club.

Joseph Cantarelli et les membres de la fédération sont à ce jour préoccupés par la santé des licenciés et cela sera la priorité de la fédération avant la reprise des manifestations sur notre territoire.

2° LES EVENEMENTS PRESENTS :

Rappel : à ce jour toutes compétitions sont interdites jusqu'au 31 juillet inclus.

Tous les championnats de France 2020 ont été reportés en 2021 dans les mêmes villes qui l'ont souhaité pour éviter de pénaliser les comités départementaux et villes qui devaient accueillir ces manifestations.

Quelques organisateurs ont manifesté leur volonté de report de date, notamment pour ce qui concerne la MARSEILLAISE et les étapes des MASTERS.

La question des reports de nationaux est traitée par après sous la Commission des Nationaux.

3° DROIT DE RETRAIT DES ARBITRES :

A ce jour, et au regard des statuts de l'arbitre, celui-ci est bénévole et l'accord d'officier sur une compétition repose sur son volontariat.

Il n'a pas l'obligation d'arbitrer en invoquant la crise sanitaire.

Une information sera transmise aux comités départementaux.

Si les compétitions devaient reprendre, Evelyne contacterait les arbitres pour connaître leur position quant à la poursuite de leur arbitrage pour la fin de saison.

4° EXAMEN NATIONAL ET PNA

Cette année, 13 candidats ont passé l'examen national. 5 candidats ont été reçus. Suite à la crise sanitaire, tous les championnats de France sont annulés. Il est impossible à ce jour de convoquer les candidats pour les épreuves pratiques. La CNA propose au comité directeur de reporter la partie pratique de cet examen au cours de l'année 2021.

Il en va de même, pour tous les examens des grades inférieurs c'est-à-dire régionaux et départementaux.

Réponse du Comité Directeur : favorable

En ce qui concerne, l'admission au PNA, cette saison deux candidats ont été présentés. Un seul reçu en la personne de Laetitia Aigueperse.

Mme Aigueperse étant arbitre national, depuis plusieurs années et au regard de ces investissements, la CNA propose au comité directeur de la fédération que Laetitia Aigueperse intègre le PNA.

Réponse du Comité Directeur : favorable

Mr. Yvon LARREUR qui devait être revu lors d'un championnat de France avant d'intégrer le PNA, sera revu pendant la saison.

5° SEMINAIRE DES ARBITRES.

Ce séminaire devait avoir lieu à VALENCE lors des prochains championnats de France de tir de précision. Au vu du contexte sanitaire, il est reporté.

Ce séminaire n'aura lieu que si les conditions sanitaires le permettent et sera moins long.

Pour cette saison, seuls les arbitres du PNA seront conviés à ce séminaire qui abordera la mise en place des formations dans les organes déconcentrés.

Les arbitres du PNA devront travailler sur l'avenir avec le virus, puisque la pétanque d'hier, sera celle d'hier... et la Pétanque de demain sera avec le virus...

Il nous faudra informer tous les collègues sur les gestes barrières, informations diverses qui nous seront transmises par la fédération.

Lors de ce séminaire, nous aborderons surtout les placements des arbitres, prestance, et travaillerons les vidéos. Les arbitres du PNA sont l'image du corps arbitral, et nous devons être irréprochables. La télévision ne laisse rien passer... et nous avons des lacunes, à nous de travailler ces divers sujets.

Il nous faut travailler, la psychologie de l'intervention de l'arbitre. Nous ferons les formations dans les régions et départements, les arbitres du PNA devront se mettre au service des organes déconcentrés de la fédération.

Joseph Cantarelli est favorable à cette idée de descendre les informations par les arbitres dans les comités départementaux.

6° LES GESTES BARRIERES A L'AVENIR (Préconisation)

Les licenciés devront changer d'habitude, notamment pour les joueurs qui crachent... qui se serrent la main, s'embrassent et bien d'autres gestes qui sont dans nos attitudes. Les mentalités devront obligatoirement changer.

Il faudra certainement changer des articles du règlement, mais c'est la FIPJP qui donnera les directives.

Nous attendrons les directives de la fédération pour avertir les arbitres à la reprise des manifestations.

⇒ **JEUNES :**

- la réforme sur les catégories d'âge des jeunes aura bien lieu en 2021, les distances resteront inchangées pour 2021 et seront revues pour modification en 2022 si besoin est, et par retour de la base.
- par la réforme des catégories, les mutations seront payantes seulement pour les jeunes de la nouvelle catégorie junior.

⇒ **CNC :**

Une note a été distribuée à tous les comités régionaux et départementaux le 4 mai concernant la décision d'annulation de tous les CRC et CDC. Pour autant il est bien précisé que si les conditions sanitaires le permettent, il sera possible pour chacun d'organiser une compétition par équipes suivant des modalités préalablement définies

Cela concerne également les 176 équipes du CNC pour lesquelles une compétition sous un autre format sera proposée. Le projet a été finalisé par le comité de pilotage et chaque club sera contacté sur ses intentions de participation ou pas. Les finales seront maintenues et séparées entre Saint Pierre les Elbeuf et Saint Yrieix.

XI. DTN

➤ **PROFESSIONNALISATION (Patrice RODRIGUEZ)**

Grand Est

- Appel à candidature repoussé jusqu'au 22 mai, 7 candidatures reçues, recrutement prévu selon les conditions sanitaires en juin/juillet. Embauche prévu en septembre/octobre.
- Documents créés pour demandes de subventions : Projet sportif territorial, Convention ETR et fiches actions
- Prise de contact téléphonique avec le référent Ligues de la DRJSCS Grand EST (M. Birck) pour enclencher la procédure de demande de l'ANS Emploi (date limite dépôt des dossiers 01 septembre). Organisation d'une visioconférence entre la Présidente, le Référent DRJSCS et le DTNA en début de semaine prochaine.
- Dépôts des dossiers de subventions ANS Emploi et Conseil Régional (création du compte du Comité) courant le mois de Mai

Bretagne

- Appel à candidature repoussé jusqu'au 22 mai, 10 candidatures reçues, recrutement prévu selon les conditions sanitaires en juin/juillet. Embauche prévu en septembre.
- Documents créés pour demandes de subventions : Projet sportif territorial, Convention ETR et fiches actions
- Prise de contact mail avec les référents Ligues de la DRJSCS Bretagne (Mme Abraham et M. Belliard) pour enclencher la procédure de demande de l'ANS Emploi (date limite de dépôt des dossiers le 14 juin). Organisation d'une réunion téléphonique entre le Référent DRJSCS et le DTNA en début de semaine prochaine.
- Dépôts des dossiers de subventions ANS Emploi et Conseil Régional (création du compte du Comité) courant le mois de Mai

Centre Val de Loire :

- Appel à candidature repoussé jusqu'au 22 mai, 1 candidature reçu, recrutement prévu selon les conditions sanitaires en juin/juillet. Embauche prévu en septembre. Relance de l'appel à candidature car information non diffusée.
- Documents créés pour demandes de subventions : Projet sportif territorial, Convention ETR et fiches actions en relation étroite avec Didier Chauvin qui avait déjà écrit un projet associatif en urgence il y a deux ans.
- Prise de contact mail et téléphone avec le référent Ligues de la DRJSCS (M. Grenier) pour enclencher la procédure de demande de l'ANS Emploi (date limite de dépôt des dossiers le 24 mai). Réunion téléphonique entre Didier Chauvin et le DTNA sur le qui fait quoi ?
- Dépôts des dossiers de subventions ANS Emploi et Conseil Régional (CAPASSO) courant le mois de Mai.

Occitanie : suite à d'excellents échanges avec la Présidente Mme CLAMENS, nous avons convenu de proposer un projet sportif pour la création d'emploi d'un CTFR (2021 ?) et une simulation d'accompagnement financière à l'embauche. Les documents créés pour étude : Projet sportif territorial, Convention ETR et fiches actions, projection financière d'embauche

Haut de France : suite à la mise en place du confinement, il a été décidé par le Président de la Région de geler le projet jusqu'à nouvel ordre.

Bourgogne Franche Comté : suite à un entretien téléphonique avec le Président (avant le confinement), il a été décidé un déplacement dans cette région (quand les conditions sanitaires le permettront) pour une présentation de la professionnalisation.

Normandie : suite à un échange avec le Président, cette région serait prête en 2021 à entamer les procédures pour la création du Poste de CTFR

➤ **SCOLAIRE et LIVRET DE COMPETENCES (Anna MAILLARD)**

- **Carte passerelle** : Elle a pour but de favoriser les passerelles entre l'école et le club. Le dispositif est à destination des élèves de CM1/CM2 et licenciés USEP ou UGSEL. Ces élèves pourront accéder à diverses activités sportives autour de chez eux à raison de 3 séances gratuites dans les clubs qui se sont portés volontaires. La mise en place à l'échelle nationale se fera dès septembre prochain, pendant 7 semaines. La carte passerelle sera proposée en priorité à nos écoles de pétanque et a pour objectif la découverte de notre sport et la prise de licence chez de nouveaux jeunes.
- Les ministères de l'Education Nationale et des Sports font appel au mouvement sportif pour accompagner **la reprise scolaire**.
- L'activité sportive fait partie du dispositif d'appui à la reprise scolaire « sport, santé, culture, civisme ». Le CNOSF a établi un protocole indiquant la démarche à suivre pour les clubs proposant leur disponibilité.
La FFPJP communiquera en priorité ces informations aux éducateurs impliqués dans les écoles de pétanque et aux organes déconcentrés.
- **Compétition jeune** : proposition d'une nouvelle compétition jeune regroupant 120 jeunes sur trois catégories. Elle réunirait des équipes de 6 joueurs issues des sélections territoriales ou régionales, et donc composées par les ETR. Une collaboration avec notre partenaire Educnaute est envisageable.
- L'élaboration du **livret de compétences** est en cours, à travers les 4 compétences en pétanque « Utiliser la notion d'affrontement », « Maitriser la motricité du lancer », « Jouer en partie et en compétition », « adapter son mental et sa condition physique »

➤ CAMPAGNE ANS (Corentin DUTERME)

Il est évoqué le 5^{ème} axe prioritaire de subventionnement à destination de nos clubs en vue d'une reprise d'activité post Covid-19. En effet, suite aux récents retours de l'ANS (voir échange de mails ci-dessous) qui viennent contredire leurs premières indications sur l'élargissement de notre campagne, nous allons être obligés de changer notre scénario de départ (cela ne remet toutefois pas en cause le report de la clôture de la campagne au 21 juin, ni la possibilité d'étaler les actions subventionnées sur les 3-4 premiers mois de 2021).

Ainsi, et suite notamment à l'impossibilité de reversement d'une subvention malgré l'établissement d'une convention territoriale, je vous propose un nouveau schéma pour ce 5^{ème} axe :

- Qui est le demandeur ? => Le club en difficulté (seule possibilité pour que cette aide profite intégralement à nos clubs)
- Qui sont les bénéficiaires ? => Toujours le club du coup plus de problème de reversement et de convention entre club et comité
- Quel outil pour la mise en œuvre ? => un **plan de reprise d'activité** (document type en élaboration pour accompagner nos clubs) comprenant :
 - **Info administrative et identité du club**
 - **Constat initial et diagnostic** en développant les **difficultés actuelles rencontrées et les opportunités à mettre en avant pour justifier d'une subvention**
 - Programme d'**actions prioritaires de relance à appliquer dès le rentrée de septembre 2020** (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire bien évidemment) **avec parmi celles-ci l'obligation de rédiger un projet associatif** en cohérence avec le PSF (ce projet associatif devra être finalisé pour le 31 mars 2021)
 - Les **moyens**, notamment financiers pour arriver à réaliser ces actions de relance (budget en lien avec compte asso)

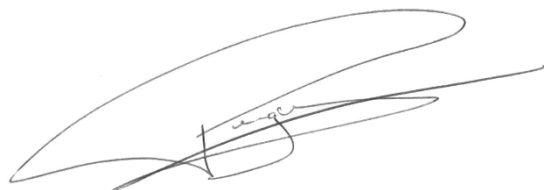
Une demande de subvention axe 5 sera donc portée nécessairement par un club et devra donc contenir impérativement ce **plan de reprise d'activité signé par le président du club et par le président du comité départemental (ce qui permet d'avoir tout de même un filtre comité)**. Le compte-rendu de l'action subventionnée attendu en 2021 devra quant à lui comporter, outre le CERFA obligatoire, la copie du projet associatif du club.

Et pour conclure, si les projets associatifs sont correctement construits (et nous y veillerons), cela permettra aux clubs accompagnés dans cette démarche de pouvoir prétendre à un nouveau subventionnement en 2021, 2022, ... mais cette fois-ci sur les axes 1, 2 et 3.

XII. Prochain Comité Directeur : Visio Samedi 30 Mai à 09 :00

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Joseph CANTARELLI

